

Deuxième contribution du Mouvement Sportif Francilien au Grand Débat National

**Réunion du 13 mars 2019 à l'initiative du CROS Île-de-France :
A travers la lutte contre les discriminations dans le sport, peut-on construire
une société plus solidaire et tolérante ? Pourquoi et Comment ?**

Lieu : Siège du CROS Île-de-France (Gentilly)

Durée : 3h00 (de 19h00 à 22h00)

Participants : 14 issus du mouvement sportif

Mot d'accueil de Christian AUGER, Vice-président du CROS Île-de-France

- Mot de bienvenue et rappel que chacune et chacun intervient exclusivement à titre de licencié sportif et de citoyen ;
- Contexte d'organisation de la réunion : mobilisation du CROS Île-de-France dans le cadre du Grand Débat National lancé par le Gouvernement à la demande du Comité National Olympique et Sportif (CNOSF), sur recommandation du Conseil Economique, Social et Environnemental d'Île-de-France (CESER Île-de-France) ;
- 2 réunions organisées par le CROS : réunion n°1 le lundi 18 février à 10h00 sur le thème de l'emploi associatif, animée par Marie RICHARD, et réunion n°2 le mercredi 13 mars à 19h00 sur le thème de la lutte contre les discriminations, animée par Christian AUGER.

Lancement des travaux

- Lecture de la note envoyée par le CNOSF ;
- Rappel de la Charte du Grand Débat ;
- Il est demandé aux participants s'ils ont déjà participé à une réunion dans le cadre du Grand Débat National : deux personnes ont participé à la première réunion à l'initiative du CROS Île-de-France et une personne a participé à des réunions régulières dans le 14^{ème} arrondissement de Paris ;
- A l'unanimité, les participants souhaitent rester dans un groupe unique et ne pas se séparer en ateliers ;
- Il est rappelé que chacun doit s'écouter et ne pas porter de jugements car tout ce qui est dit est méritoire ;
- Rappel du thème de la réunion du jour : A travers la lutte contre les discriminations dans le sport, peut-on construire une société plus solidaire et tolérante ? Pourquoi et Comment ?

Les constats et les diagnostics

- La compétition est, par essence, discriminatoire mais elle est également objective. La lutte se situe au niveau de la discrimination arbitraire. Certaines inégalités paraissent injustes et d'autres normales, au sens chimique du terme.
- Pour lutter contre des inégalités intolérables, il arrive parfois qu'on mette en place d'autres discriminations, dites « positives ».
- Il faut faire une différence entre la définition juridique de la discrimination et sa définition sociale, de droit commun. La définition juridique est plus restrictive, tout en étant plus large. Il s'agit d'une discrimination à l'égard du sexe, de l'âge, du handicap, de l'apparence, de l'ethnie, ou de l'apparence de son ethnie. Elles sont listées dans cette définition. Pour qu'une discrimination soit reconnue juridiquement, elle doit être listée dans la loi.
- En sport, on pense naturellement aux discriminations à l'égard des femmes, notamment dans certains territoires, ou des personnes en situation de handicap.
- Il y a une différence entre les inégalités et les discriminations car les inégalités ne sont pas toujours des discriminations. Il est intéressant de penser discrimination comme quelqu'un qui est mis à la marge, en fonction des items précités dans la définition juridique.
- On peut parler de victimes de discriminations en rapport avec leur appartenance à un groupe. Le terme discrimination est utilisé dans les évaluations pour séparer les groupes entre ceux qui en bénéficient et qui n'en bénéficient pas. On retrouve toujours les notions de rejet et d'acceptation.
- Une discrimination peut être mouvante, elle peut être forte à un instant donné puis diminuer avec le temps qui passe alors que, dans d'autres sociétés notamment, la discrimination peut grandir avec le temps.
- Dans le caractère discriminant, il y a la notion d'acceptable, et de ce qui peut être considéré comme acceptable par la société. Par ailleurs, ce qui peut être accepté par un groupe n'est pas forcément socialement acceptable. La notion de socialement acceptable est essentielle. Exemple : la première femme qui a participé à un marathon avait déclaré un nom masculin et il a fallu que le groupe des hommes la soutienne pour que cela devienne acceptable que les femmes puissent participer à un marathon.
- La discrimination peut également construire une résilience chez l'individu, elle peut être un moteur.
- Beaucoup de disciplines sportives ont été interdites aux femmes et, de plus en plus, grâce aux luttes, beaucoup de disciplines sportives s'ouvrent aux femmes (ex : la perche récemment). Il faut relier la discrimination à la notion de progrès par rapport à une situation antérieure.
- Si l'on se penche sur une étude de l'Institut Régional de Développement du Sport, il est évident que les femmes sont moins licenciées que les hommes dans les clubs sportifs d'Île-de-France, et les jeunes de QPV sont 40% moins licenciés que la moyenne en Île-de-France. Les femmes bénéficient moins de l'activité sportive organisée par le mouvement sportif, tout comme les jeunes issus de QPV et les jeunes issus de territoires ruraux.

- Il y a un véritable problème dans la formation des éducateurs vis-à-vis des discriminations. C'est un problème qui concerne les entraîneurs, en priorité, et qui découle de la sensibilité des dirigeants.
- Il y a plusieurs niveaux de discrimination : une discrimination globale envers les minorités (femmes, homophobie, etc...) et des discriminations internes aux minorités, ou au sein de groupes sociaux moins importants.
- Par rapport à la question de la formation, il faut disposer des armes pour accepter des personnes et ne pas les discriminer. On ne sait pas toujours comment réagir, faire passer le message, pour qu'au sein du groupe qu'on anime, il y ait la tolérance que nous nous avons.
Exemple : dans une classe, l'enseignant n'est pas toujours armé face aux discriminations entre les membres du groupe.
- Dans la formation des encadrants (BP, BPJEPS, etc.), on ne voit pas quelque chose qui va dans le sens du thème de la discrimination. Pour prévenir d'éventuelles discriminations, ceux qui sont chargés de l'encadrement doivent être formés pour avoir les clés afin de lutter contre ces discriminations.
- La discrimination évolue dans le temps, donc si on est formé à un instant donné, on peut être dépassé par de nouvelles discriminations qui apparaissent et sur lesquelles on n'a pas été formé. Exemple : il est très complexe d'encadrer un public handicapé. La formation est indispensable avec un apprentissage sur le terrain, une expérimentation. Le travail d'expérimentation, à travers un projet, est le plus efficace.
- Au niveau de la formation, on a pu établir des formations pour des discriminations générées par la société globalement. Mais, du fait de la crispation communautariste, il y a de nouvelles discriminations de groupes sociaux précédemment évoqués qui apparaissent. Ces discriminations sont répercutées dans le sport et il y a certaines complaisances qui les excusent. Ces deux approches induites doivent être complémentaires. Tous ces problèmes tiennent à la cohésion sociale, au vivre ensemble. Ces discriminations sont le propre des sociétés en crise.
- Il y a une prudence des pouvoirs publics qui peut s'expliquer. On ne peut pas changer la société par décrets, il faut faire des programmes politiques connectés aux réalités. D'où vient le changement sociétal ? Des technocrates ou du spontanéisme ? Il faut être combatif mais lucide.
- Le sport est un fait social dans la société. Les formations donnent les capacités nécessaires pour prendre en compte les environnements et les différences dans les capacités physiques des individus. On est entré dans une société segmentée. Le sport doit vivre au sein d'une société fragmentée. Les formations ne doivent-elles pas prendre en compte ces évolutions environnementales ?
Exemple : les clubs communautaires basés sur une identité géographique, religieuse ou ethnique. Les clubs Lusitanos, Maccabi n'ont jamais posé de problèmes.
- Comment la lutte contre la discrimination peut-elle construire une société plus tolérante, par la cohésion sociale ? La solidarité doit être mise à part, c'est plus personnel. Dans le sport, la solidarité s'exprime assez facilement. On n'est pas seul dans une compétition, il y a un esprit d'équipe et un esprit d'inclusion.

- Il faut souligner la question financière. On n'a jamais vu autant de clubs se mettre au sport féminin, au handisport, depuis que le CNDS a ciblé les subventions sur ces thèmes. On peut donc agir sur ces discriminations en poussant les dirigeants à s'y mettre.
- Ouvrir un créneau spécialement pour les femmes ne doit pas créer une discrimination.
Exemple : faut-il accepter ou lutter contre les heures de piscine réservées aux femmes ? Dans le 93, les créneaux réservés aux femmes musulmanes ont été interdits. Est-ce qu'il ne faut pas accepter certaines pratiquantes voilées dans nos clubs, même s'il y a des contraintes, pour que progressivement, elles s'intègrent grâce au lien social cultivé au sein du club ?
- Lors de la coupe du monde de football féminine, les joueuses de l'équipe d'Iran seront autorisées à jouer avec un voile. Dans le sport, il y a aussi la question de la sécurité. Dans certains arts martiaux, le fait de porter certaines tenues peut être dangereux. Les pouvoirs publics renvoient la balle aux fédérations qui doivent légiférer elles-mêmes.
Exemple : est-ce qu'il serait tolérant de favoriser l'utilisation de la tenue vestimentaire proposée par Décathlon par exemple ?
4 personnes sont pour l'interdiction de porter le hijab Décathlon lors d'une activité physique ? Une personne est contre. Les autres ne savent pas s'ils sont pour ou contre, donc ils s'abstiennent même si certains ont la tentation d'être pour cette interdiction.
- La décision que l'on prend est aussi fonction de l'éducation et du milieu social auquel on appartient.
- Un point important est celui du bénévolat. Comment peut-on faire passer des actions de lutte contre la discrimination auprès de bénévoles ?
- Une autre forme de discrimination peut être l'absence de subventions pour un club s'il n'ouvre pas de créneaux spécifiques.
- Au niveau des équipements, il y a une sous-utilisation et une absence de recensement des équipements, notamment en termes d'accessibilité pour les personnes handicapées mais aussi selon les disparités territoriales. On pourrait aussi recenser les équipements selon les clubs les mieux formés pour accueillir.
- Comment peut-on orienter l'action des bénévoles sur la lutte contre les discriminations ? On se lance dans une lutte lorsqu'il y a des crédits publics. Une politique publique peut résoudre cette difficulté. La fragilité d'une politique publique repose dans sa temporalité relativement courte. Est-ce qu'il y a une manière de trouver un souffle nouveau pour consolider une politique de lutte contre les discriminations dans le sport ?
- On peut penser à des dispositifs spécifiques à la ville.
Exemple : une association musicale a effectué un programme spécifique pour faire entrer des jeunes qui n'avaient pas accès au conservatoire, et qui les ont fait rentrer sans qu'ils soient discriminés.
- Il ne faut pas oublier la numérisation et la communication où la prise en compte de la discrimination et de la radicalisation doit être plus forte. D'où la nécessité de former sur les outils de communication.

- La compétition fait partie de la société, dans le sport ou dans la musique. Dans le mouvement sportif, il y a plein d'activités qui intègrent donc on progresse.
- Pour ne pas être discriminant, il faut être très audacieux et courageux. Il faut avoir les moyens de le faire et l'envie.
Exemple : les Gay Games - un grand nombre de personnes n'avaient jamais pris en compte les personnes qui subissaient des discriminations sexuelles.
Lorsque trois filles viennent pour pratiquer une activité, on intègre la meilleure et pas les deux autres parce qu'on veut aller à l'essentiel alors qu'on pourrait garder les deux autres qui pourraient être de bonnes arbitres et entraîneuses.
- Le sport n'a pas l'ouverture maximale qu'il pourrait avoir. Si l'on n'est pas attentif au public que l'on connaît moins, on passe à côté de beaucoup de personnes. A quoi sert le sport et à qui est-il destiné ?
Exemple : le sport en milieu carcéral
- Les subventions sont accordées seulement aux associations qui sont dans le sport organisé. On est sur une discrimination liée à la performance. Le sport est toujours lié à la performance, il faut développer le sport loisir. Il convient d'arrêter de discriminer par rapport au niveau de performance.
- Il faut faire des choix qui ne sont pas forcément les plus intuitifs dans un club.
- Dans le haut-niveau et le recrutement, le niveau de discrimination risque d'augmenter car il y a une diminution budgétaire donc on touche de moins en moins de personnes (« Un euro dans le sport, c'est 10 euros de moins dans la justice et 100 euros de moins dans la santé »).
- C'est une question de vision de la société, si on a une vision solidaire qui s'intéresse à la mixité, les valeurs du sport peuvent proposer gratuitement des activités. La société a une responsabilité dans l'image qu'elle véhicule du sport par la sensibilisation, la formation et l'expérience du terrain.
- Les discriminations sont liées aux représentations que l'on a. On voit la nécessité du temps pour transformer les représentations.
- On a une société à deux vitesses dans le sport : ceux qui ont eu la chance d'être repérés et de monter et ceux qui n'ont pas eu cette chance. Certains ascenseurs sociaux sont rendus possibles grâce au sport. Sauf qu'avec la diminution des contrats aidés et du bénévolat, ces jeunes n'auront plus cet accès. Il y a une vraie inquiétude car seul le sport fédéral organisé tel qu'il est peut proposer cet ascenseur social.
- Il faut sensibiliser les dirigeants par la communication. Cela passe par une médiatisation et une communication auprès du plus grand nombre.
- Le programme de lutte contre la radicalisation du Conseil Régional est un véritable reflet des vertus du sport avec une charte et un programme de formation. Les institutionnels ont un rôle incitatif. Il faut utiliser davantage ces vertus et la dimension cosmopolite du sport, qui peut être pratiqué par tous, à tout âge.
- La commercialisation du sport peut être un atout. Il faut capitaliser sur les valeurs fondamentales du sport et de l'olympisme (Amitié, Excellence, Respect). Il faut jouer sur les représentations et l'image des valeurs du sport par la communication.

Exemple : sport adapté, sport santé.

- On a beaucoup échangé sur les discriminations d'intégration des pratiquants mais il y a également les discriminations des spectateurs envers des joueurs ou des arbitres. Le sport est un reflet de la société, une société actuelle qui est très violente.
- Il faut raviver les politiques sur les incivilités dans le sport, mises en place par Marie-Georges Buffet.

Les propositions

- Créer des programmes de formations sur la thématique de la lutte contre la discrimination dans le sport fédéral et le sport scolaire. Intégrer des modules spécifiques évolutifs en fonction des mutations des discriminations. Former par l'expérimentation et l'apprentissage sur le terrain.
- Sensibiliser les dirigeants et les bénévoles aux discriminations en général et au sein du mouvement sportif en particulier. Etablir une cartographie des discriminations existantes dans le sport afin de mieux connaître les discriminations pour mieux s'armer face à elles. Ne pas sous-estimer la portée de l'organisation d'évènements (ex : Gay Games). Organiser des ateliers-débats autour de la lutte contre les discriminations.
- Créer une plateforme d'identification des installations en les qualifiant par leur accessibilité mais aussi par l'ouverture de leurs créneaux à des clubs sensibilisés à l'accueil des personnes (intégration). Plateforme de données qui peut également être utilisée pour les données sur les sportifs (mobilité pour tous).
- Apprendre à communiquer à grande échelle en capitalisant sur les valeurs du sport, de manière à faire passer des messages au plus grand nombre.
- Construire une politique publique structurée, et financer le mouvement sportif à travers les valeurs éducatives et sociales du sport. L'État ou les CT doivent avoir un rôle de prescripteur à travers les fléchages de subventions (QPV, ruralité, lutte contre les discriminations, lutte contre la radicalisation, féminisation, handicap).
- Revenir à l'échelon de base qui est le club.

Conclusion

A l'issue de ces trois heures d'échanges libres et sans contraintes, Christian AUGER remercie les présents de leur participation à ce Grand Débat.